

Animer en territoire

Bâtir un plan d'action en Territoire

Le Conseil National de mars 2016 vient d'adopter pour les 4 années à venir, un nouveau Plan d'Orientation. Ce texte invite l'ensemble des membres du mouvement, chacun selon sa mission à porter son attention dans 5 domaines prioritaires pour mieux servir le Projet du mouvement. Mais il ne donnera pas ou peu de fruit, s'il n'est pas décliné en actions concrètes, adoptées par tous et dont on mesurera à terme la réalisation.

Le plan d'action doit vous apporter du souffle, mettre en projet l'un ou l'autre des membres de votre équipe de territoire, les veilleurs ou des membres des équipes de base. Plus vous serez nombreux à le bâtir, plus il deviendra un projet commun, plus il sera mis en œuvre plus il portera du fruit.

Bâtir son plan d'action en 3 temps

1 - Analyser la situation du Territoire

Le Plan « une ACI en sortie » propose 5 orientations. La première chose à faire est de repérer pour chacune de ces priorités, les points forts et les points faibles du Territoire dans ce domaine.

2 - Choisir la ou les orientations à approfondir

En partant des points plus faibles de votre territoire, vous choisissez la ou les orientations à traiter. Certains territoires peuvent vouloir servir toutes les priorités chaque année, d'autres une seule. Peu importe, l'objectif est que vous serviez les 5 durant les 4 années du plan.

3 - Choisir les objectifs, les moyens et les actions

Pour chaque orientation, vous choisissez le ou les objectifs prioritaires qui seront travaillés sur l'année parmi ceux qui vous sont proposés dans le plan d'orientation. Vous pouvez aussi élaborer vos propres objectifs en restant dans le thème de l'orientation.

Puis pour chaque objectif vous choisissez quelques actions, les moyens dont vous aurez besoin (moyens humains, outils, soutien de l'équipe nationale, collaboration avec d'autres mouvements ...), les échéances des actions et pour terminer qui est responsable de cet objectif. (Ce n'est pas forcément celui ou celle qui réalise, mais celui ou celle qui porte le souci de la réalisation).

Avec qui le bâtir ?

Le plan d'actions se construit en équipe de territoire et/ou avec les veilleurs d'équipes, à votre convenance.

Quand le bâtir ?

Plutôt en juin, vous pourrez ainsi le présenter lors de la journée de rentrée de votre territoire

Durée du Plan ?

Le plan d'actions est écrit pour un an. Vous pouvez ainsi suivre une orientation différente chaque année.

Fiche pratique parue dans Le Courrier n°178